

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2488

présenté par

M. Ferrand, Mme Untermaier, M. Castaner, M. Grandguillaume, M. Robiliard, M. Savary,
M. Tourret, M. Travert et Mme Valter

ARTICLE 13

À l'alinéa 24, après la référence :

« 3° »,

insérer les mots suivants et la référence suivante :

« et le 6° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.